



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260321-A2026_06-AI



Arrêté Municipal N°2026/07 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur David MARIANO, conseiller municipal délégué de la commune de Nerville-la-Forêt

Le Maire de la commune de Nerville-la-Forêt,

Vu le Code Général des Collectivités

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la délégation accordée à Monsieur David MARIANO en qualité de Conseiller municipal délégué ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne administration des affaires communales ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonction

Délégation est donnée à Monsieur David MARIANO, Conseiller municipal délégué, pour assurer le suivi et la gestion des domaines suivants :

1° Patrimoine communal, gestion des bâtiments et de la voirie en lien avec la commission travaux ;

Gestion et valorisation du patrimoine communal bâti et non bâti ;

Programmation et suivi des travaux structurants relatifs au patrimoine communal (rénovations, extensions, grosses réparations) ;

Suivi des questions relatives à la voirie communale en lien avec la commission travaux.

2° Sécurité, tranquillité publique, circulation, stationnement et prévention

Actions de prévention de la délinquance et des incivilités ;

Relations avec les services de l'État et la Gendarmerie ;

Suivi des questions relatives à la sécurité routière ;

Suivi des problématiques de circulation et de stationnement.

Article 2 : Délégation de signature

Dans le cadre des domaines visés à l'article 1, Monsieur David MARIANO reçoit délégation pour signer tous documents, correspondances et actes administratifs relevant de ces matières.

La présente délégation s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Elle est exercée en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ;

Elle peut être retirée à tout moment par arrêté.

Article 3 : Étendue de la délégation

La signature de Monsieur David MARIANO devra être précédée de la mention :

« Par délégation du Maire »

Le Conseiller municipal délégué

David MARIANO

Article 4 : Exécution

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'État dans le département

A Nerville-la-Forêt, le 21 mars 2026

Le Maire

Philippe VAN HYFTE

